



SOMMAIRE

	Page
Point 62 de l'ordre du jour :	
Question algérienne (<i>suite</i>).....	119

Président: M. Víctor A. BELAUNDE (Pérou).

POINT 62 DE L'ORDRE DU JOUR

Question algérienne (A/3197) [*suite*]

1. M. ZEINEDDINE (Syrie), poursuivant sa déclaration, dit que la politique française en Algérie a, dans l'ensemble, très peu évolué au cours des 126 dernières années. Elle a cependant entraîné deux séries de conséquences: les unes concernent la situation qui règne actuellement en Algérie, les autres la psychologie impérialiste qui prédomine en France en ce qui concerne l'Algérie.

2. La politique française en Algérie est la somme de plusieurs politiques. D'abord, la politique de pacification, qui est, en d'autres termes, une politique de guerre et de répression, et qui vise à ouvrir la voie à d'autres politiques. Ensuite, la politique d'assimilation, qui a pour objet de détruire la culture et le sentiment national des Arabes d'Algérie, et de les remplacer par la culture française et l'intégration de l'Algérie à la France. Troisièmement, la politique qui consiste à développer et à utiliser les ressources de l'Algérie dans l'intérêt des résidents français et d'autres nationaux français et au détriment de l'Algérie; cette politique appauvrit les Algériens du point de vue culturel, économique et social. Quatrièmement, la politique qui vise à établir en Algérie une minorité dirigeante française, dotée de privilèges spéciaux, et à désunir le peuple algérien en "divisant pour régner"; en raison de cette politique, la minorité française d'Algérie est devenue tellement puissante que c'est elle qui détermine en fait la politique du Gouvernement français à l'égard de l'Algérie. Enfin, la politique qui vise à isoler l'Algérie de ses sœurs arabes; il est regrettable qu'à cet égard la France bénéficie de l'appui de certaines autres puissances occidentales; cette dernière politique a pour but de combattre la tendance croissante à l'union qui se dessine dans l'Orient arabe et de maintenir la division dans cette région, afin d'y assurer la continuité de la domination occidentale.

3. La politique de pacification a commencé dès l'invasion de l'Algérie. Il a fallu y recourir parce que la domination française allait à l'encontre des aspirations du peuple algérien. La collaboration entre l'armée et l'administration, dont a parlé le représentant de la France (831^{ème} séance), n'est pas nouvelle. Elle a été ordonnée dès le début. L'armée devait créer des conditions qui aideraient à imposer la domination française aux Algériens.

4. Le représentant de la Syrie cite ensuite des extraits de l'*Histoire de l'Afrique du Nord* du professeur Charles-André Julien¹, historien socialiste français, pour montrer que l'armée française a recouru dès le début à de sévères mesures de répression; il est essentiel de se rappeler que la répression française en Algérie n'a fait que stimuler la résistance et le patriotisme des Algériens. Les généraux français qui ont dirigé la campagne de conquête ont parlé, dans leurs rapports cités par le professeur Julien, de la politique de destruction et d'extermination menée en Algérie sous leur autorité. Contrairement aux assertions du représentant de la France, l'ouvrage du professeur Julien prouve aussi, de manière concluante, qu'il y a bien eu conquête de l'Algérie.

5. M. Zeineddine fait remarquer ensuite que malgré l'affirmation de M. Lacoste, ministre résidant en Algérie, selon laquelle la situation en Algérie serait bien en main, la politique de pacification se poursuit. En fait, les colons français d'Algérie réclament des mesures de répression encore plus sévères. On trouve un exemple typique dans les récentes émeutes d'Alger, que même le journal conservateur français *le Figaro* a condamnées. Un autre journal français, *le Monde*, a publié les détails d'une expédition punitive menée par des parachutistes français, à leur retour d'Egypte. Tout récemment enfin, le 27 janvier 1957, le *New York Times* publiait des renseignements sur les opérations militaires effectuées par les troupes françaises. La politique de pacification n'a donc jamais été interrompue pendant longtemps.

6. La pacification est fondée sur la répression. Des actes de génocide contraires à la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide ont été commis. Le représentant de la France ayant fait allusion (831^{ème} séance) à certains actes de génocide auxquels se seraient livrés des Algériens, la délégation syrienne souhaiterait voir organiser une enquête internationale, qui permettrait d'établir si ces actes de génocide ont été commis par l'armée française ou par le mouvement algérien de libération nationale. La délégation syrienne se propose de demander plus tard que cette requête soit examinée.

7. L'occupation de la plus grande partie de l'Algérie en 1850 n'a pas amené la pacification du pays. La politique française de répression a renforcé la résistance algérienne. De 1870 à 1872, la France a pratiquement dû reprendre complètement la pacification de l'Algérie. En 1912, la France a été obligée d'effectuer des opérations militaires de grande envergure. En 1916 et en 1954, dans la région de l'Aurès, située dans l'est du pays, la France s'est vue obligée de prendre des mesures de "repacification". En 1945, l'Algérie a été le théâtre de massacres ordonnés par le général Charles de Gaulle. En deux jours, 45.000 Algériens ont été massacrés à Constantine et dans la région avoisinante.

¹ Paris, Payot, 1931.

C'est le chiffre qui a été cité à l'Assemblée nationale française. Selon des rapports officiels publiés aux Etats-Unis et selon des renseignements parvenus en Syrie, ce chiffre serait même inférieur à la réalité.

8. En 1952 et 1953, la situation s'est encore aggravée. Le représentant de la Syrie rappelle que dans une déclaration qu'il a faite devant la Première Commission à la septième session de l'Assemblée générale (552ème séance), il a averti la Commission des conséquences sérieuses que pouvait avoir la situation en Afrique du Nord. Cet avertissement s'est révélé fondé puisque, le 1er novembre 1954, la révolte actuelle a éclaté en Algérie. Les massacres exécutés sur l'ordre du général de Gaulle ont probablement été parmi les facteurs qui ont le plus contribué à la révolte algérienne. Ces massacres ont convaincu les Algériens que la France ne pourrait jamais agir raisonnablement aussi longtemps qu'elle suivrait une politique impérialiste. Ayant acquis cette conviction, les partis algériens se sont unis pour ne former qu'un seul mouvement de libération, et l'activité clandestine s'est organisée dans tout le pays. Aujourd'hui, la France est aux prises avec un mouvement massif de libération.

9. Dans l'état actuel des choses, la France ne peut plus prétendre qu'elle occupe vraiment l'Algérie. Plus de la moitié du pays est sous le contrôle effectif du mouvement de libération algérienne. Dans un tiers de l'Algérie environ, la France n'exerce aucun pouvoir, du fait des difficultés créées par les Algériens et par les résidents français. Enfin, certaines régions changent constamment de mains et se trouvent sous le contrôle tantôt des Français, tantôt du mouvement de libération. Ainsi, la France ne peut plus, ni en droit ni en fait, prétendre parler au nom de l'Algérie. En outre, si elle ne se hâte pas d'agir dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, la domination et la présence françaises en Algérie prendront bientôt fin. La situation est beaucoup plus grave en Algérie qu'elle ne l'a jamais été en Indochine.

10. La politique française de pacification a échoué à cause de la résistance passive des Algériens. Ainsi, la pacification française de l'Algérie est une opération sans fin dans laquelle la France est continuellement engagée. Aujourd'hui, la France a plus d'un demi-million de soldats en Algérie, en plus des forces — 100.000 hommes — des résidents français. Il y a en Algérie un soldat pour deux résidents, et les trois vivent dans l'insécurité. La guerre d'Algérie est probablement la plus grande guerre coloniale du genre. La sécurité est inconnue et, alors que les autorités ne cessent de répéter qu'elles ont la situation en main, les faits montrent qu'il n'en est rien. Dans son rapport, publié en juin 1955², la commission parlementaire française chargée d'étudier la situation en Algérie a déclaré que la population et l'armée se déplaçaient, en Algérie, dans un climat d'insécurité. Il faut noter que l'insécurité est surtout grande sur les routes que l'on dit contrôlées par les Français. Les routes que contrôle le mouvement de libération algérienne sont beaucoup plus sûres.

11. La politique de pacification a sérieusement compromis la réputation de la France en tant que nation libérale. Pendant longtemps, le nom de la France a évoqué la prise de la Bastille. Maintenant, on l'associe

de plus en plus à la longue répression qui se poursuit en Algérie.

12. La politique française a aussi eu des conséquences économiques et financières. Elle a appauvri les Algériens, dont les terres ont été saisies et le pays détruit. Elle a appauvri la France, qui doit entretenir une armée importante en Algérie et supporter les frais de ses nombreuses guerres dans ce pays. En revanche, elle a enrichi, aux dépens des nations algérienne et française, certains Français résidant en Algérie. Les sommes dépensées à des fins constructives ne représentent pas, en Algérie, 1 pour 100 du coût de la guerre.

13. Malgré la politique répressive qu'elle applique en Algérie, la France reçoit, à l'Organisation des Nations Unies et ailleurs, l'aide financière, militaire et diplomatique de nations qui se déclarent en faveur de la liberté et du monde libre. Le représentant de la Syrie se demande si cette aide continuera. L'aide donnée au colonialisme est l'élément le plus important que beaucoup de pays d'Asie et d'Afrique prennent en considération lorsqu'ils décident de s'opposer à certaines politiques occidentales. A ce sujet, il est intéressant de se rappeler que l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) n'est plus conçue comme un instrument permettant de résister ou de s'opposer à une grande puissance. En fait, l'OTAN s'est transformée en un moyen d'aider certains de ses membres les plus importants à abolir la liberté.

14. La politique française de pacification en est venue à se détruire soi-même. La résistance de l'Algérie à la politique française de pacification a été encouragée dans le monde entier. La Syrie appuie l'Algérie, et regrette seulement de ne pas le faire autant qu'elle le devrait. Un peuple qui s'efforce d'abolir la liberté perd en fin de compte le respect de soi-même. La Syrie fait grand cas de l'amour-propre de chaque nation, notamment de la nation française, et elle espère que la France sauvegardera son amour-propre en accordant la liberté à l'Algérie.

15. La situation en Afrique du Nord compromet également la stabilité de la France elle-même. Le représentant de la France a prétendu qu'il y avait, en Algérie, de nombreux partis qui s'opposaient les uns aux autres. Même s'il en était ainsi, il reste que tous ces partis cherchent à atteindre la même fin. La question est de savoir combien de partis s'opposent en France les uns aux autres; par conséquent, il faut se demander non seulement où la politique de pacification conduit l'Algérie, mais aussi où elle conduit la France.

16. Alors que la politique française de pacification ressemble assez aux politiques coloniales des autres pays, la politique d'assimilation algérienne est quelque chose d'unique. Pour mettre en œuvre cette politique, qui vise à faire des Algériens des Français, il devient nécessaire, d'une part, de créer des fictions juridiques et, d'autre part, de recourir à la contrainte pour donner à ces fictions juridiques l'apparence de la réalité. La police, l'administration et l'enseignement sont les principaux instruments que la France utilise à cette fin. Il s'agit d'obliger les Algériens à oublier leur conscience nationale et à croire qu'ils sont Français.

17. Pour atteindre ce but, la France a fait de l'étude de l'histoire algérienne un délit. En fait, on enseigne que l'histoire algérienne commence avec l'invasion française. Lorsqu'on les interroge sur leurs ancêtres, les écoliers algériens doivent employer l'expression "Nos pères, les Gaulois". Récemment, le professeur Zerrouki, qui enseignait dans une école algérienne, a

² Rapport d'information . . . sur la mission effectuée en Algérie du 4 au 9 juin 1955, par MM. Pineau, de Chevigné, Marc Jacquet, Jean-Moreau, Max Lejeune, Paris, Imprimerie de l'Assemblée nationale, 1955, No 11100.

été condamné à quatre ans de prison pour avoir enseigné à des élèves algériens leur histoire arabe. Les programmes d'enseignement sont adaptés aux besoins coloniaux. Le français est devenu la seule langue officielle de l'Algérie. Les Algériens ne peuvent utiliser l'arabe — qui est leur langue maternelle — même dans leurs rapports quotidiens avec l'administration. Les écoles arabes, même celles que dirigeaient des fondations philanthropiques, ont été fermées. Sous l'occupation française, environ 80 pour 100 de ces écoles ont été fermées en moins de 20 ans. La France a dissous les fondations philanthropiques à but pédagogique ou autre, qui sont très nombreuses dans tous les pays arabes, et elle a utilisé leurs biens immeubles pour attirer en Algérie les colons français.

18. Alors que les autorités françaises ont fermé la plupart des écoles arabes, elles n'ont ouvert aux Algériens qu'un très petit nombre d'écoles françaises, si bien qu'environ 90 pour 100 des Algériens sont actuellement illettrés. A l'époque de l'invasion française, la proportion d'illettrés en Algérie n'était pas plus élevée qu'en France. Les autorités françaises ont voulu perpétuer le retard des Algériens afin de procurer aux colons français une main-d'œuvre bon marché, et aussi pour plier plus facilement les Algériens à la politique coloniale française.

19. La politique française d'assimilation s'est également attaquée aux domaines de la religion et de la conscience. On a remplacé l'esprit national algérien par un sectarisme étroit, un esprit de clocher. On a pris l'habitude de désigner les Algériens non plus sous le nom d'« Algériens », mais sous le nom de « Musulmans ». La politique française d'assimilation, lorsqu'elle s'attaquait à l'Islam, obéissait à des motifs politiques, et elle a suscité chez les Algériens un profond ressentiment. Les autorités françaises ont été jusqu'à encourager la création de certaines sectes prétendument islamiques, qui ont entrepris de répandre des superstitions. Elles ont également essayé d'utiliser ces sectes pour propager la fausse croyance, interdite par l'enseignement islamique, selon laquelle la domination étrangère est moralement légitime.

20. Les Français ont également mis le mouvement de migration vers l'Algérie au service de leur politique d'assimilation. Un grand nombre de non-Algériens ont été attirés en Algérie par les avantages qu'on leur offrait. Mais, en fait, il n'y a guère eu de fusion et rares sont les exemples de Français devenus Algériens ou d'Algériens devenus Français. Mais la répression française en Algérie n'a sans doute jamais été plus condamnable que lorsqu'elle a cherché à agir sur l'esprit et la conscience du peuple. La politique d'assimilation, au lieu de désunir le peuple algérien, a renforcé son sentiment national et son opposition à la domination française. Résultat malheureux de cette politique, les Français ont eu tendance à croire que leur culture était supérieure et les Algériens à penser que c'était la leur qui était supérieure et en butte à des attaques constantes. Naturellement, aucune n'était supérieure à l'autre : la culture d'une nation, c'est son propre mode de vie. Quand, en 1848, le chef algérien Abd el-Kader dut se rendre, il refusa l'offre de biens qui lui fut faite par les Français s'il adoptait la France comme patrie, en disant qu'il ne pourrait vivre parmi un autre peuple que le sien. Le peuple algérien a, lui aussi, rejeté la politique d'assimilation, estimant qu'il ne pouvait jouir de la liberté que dans le cadre de sa culture propre. Il importe que chaque pays encore dépendant puisse accéder à la liberté, afin de développer sa culture nationale

conformément au génie qui lui est propre. Dans le cas des pays arabes, le peuple arabe pourrait alors continuer d'apporter une précieuse contribution à la civilisation.

21. Quatre-vingts pour cent environ des quelque 2.200.000 kilomètres carrés du territoire algérien sont des déserts ou des steppes. La majorité des habitants vivent surtout dans les régions fertiles, situées pour la plupart le long de la côte. Il y a 6.400.000 hectares de terres arables, mais seulement 4 millions environ d'hectares de bonnes terres. Etant donné les conditions climatiques, l'irrigation est nécessaire. Bien que la plupart des terres irriguées appartiennent aux colons français, la plus grande partie de ces terres avait été irriguée avant l'arrivée des Français. A l'heure actuelle, la surface des terres irriguées représente à peine 200.000 hectares, et il serait possible d'en irriguer encore 400.000 environ.

22. Lorsque la France a envahi l'Algérie, toutes les terres appartenaient aux Algériens, dont le niveau de vie à l'époque soutenait la comparaison avec celui des Français. A l'heure actuelle, 25.000 colons européens (personnes physiques ou sociétés) possèdent plus de 2.400.000 hectares des terres les plus fertiles et les mieux irriguées, dont provient la plus grande partie de la production agricole totale. M. Zeineddine donne les noms de divers gros propriétaires et fait remarquer que, par contre, les Algériens, qui sont au nombre de plusieurs millions, possèdent actuellement moins de 4 millions d'hectares de terres en général médiocres ou pauvres et produisant peu. Ils arrivent tout juste à subsister. Des études diététiques ont montré que la moyenne des Algériens devait se contenter de 1.500 calories environ par jour, soit la moitié des besoins d'un adulte.

23. Quant à la façon dont les Français ont acquis les terres, le professeur Julien, dans son *Histoire de l'Afrique du Nord*, a noté que, selon les juristes d'Algérie, la plupart des terres acquises pendant les 10 premières années avaient été volées, même si les apparences légales avaient été respectées. Le professeur Julien cite, comme autre mode d'acquisition, la confiscation des terres appartenant aux tribus rebelles ; une autre méthode consistait à réunir aux domaines les terres pour lesquelles les occupants ne pouvaient fournir de titre de propriété, même s'il s'agissait d'une terre qu'une famille avait possédée et travaillée pendant des générations. Telles ont été, selon le professeur Julien, les méthodes utilisées pour installer les colons dans les riches terres tribales des régions d'Alger, de Bône et d'Oran. L'auteur fait remarquer qu'il n'est pas impossible que les insurrections de 1845 et 1846 aient été en partie provoquées par ces expropriations massives. Certains des massacres commis en Algérie l'ont été pour chasser les propriétaires, les déposséder et prendre leurs terres.

24. Pour avoir une idée de la façon dont ce système s'est développé par la suite, il n'est que de se reporter aux agissements de la Compagnie genevoise, qui a gardé pour son propre usage les terres les meilleures. Elle a construit des villages et loué aux indigènes les lots de terre dont ils avaient été expropriés ; la Compagnie leur prêtait de l'argent, quelquefois à 100 pour 100 d'intérêt par an. En s'assurant des droits de copropriété même infimes avec un Algérien, un Français pouvait exiger que les terres lui reviennent en entier. De cette manière, de nombreux Français ont acquis des biens pour des sommes insignifiantes. Les lois du 26 juillet 1873 et du 28 avril 1887 ont autorisé la vente

aux enchères aux Européens de terres du domaine de l'Etat, dont la plupart étaient alors louées à des Algériens. Le professeur Julien signale que les mesures d'expropriation, jointes à l'accroissement de la population indigène, ont fait de beaucoup de petits propriétaires une main-d'œuvre très bon marché. Les Algériens restaient soumis à un régime spécial de répression, en vertu duquel toute personne suspecte ou accusée d'idées subversives pouvait être placée sous surveillance dans le bled.

25. Dans un article publié récemment dans le *Middle East Journal*³, le professeur Knight, de l'Université de Californie, a fait observer que l'une des façons de juger la valeur des deux thèses opposées, celle des Français et celle de leurs critiques musulmans, était de comparer, en valeur, la production agricole des Européens et celle des musulmans. L'un des singuliers résultats de la politique coloniale française a été de transformer la production alimentaire en production vinicole; or, les Algériens ne boivent pas de vin. L'Algérie produit annuellement environ 18 millions d'hectolitres de vin. Le représentant de la France a estimé la valeur des exportations annuelles de vin à environ 50 ou 60 milliards de francs. La production agricole totale de l'Algérie représentant en valeur environ 200 milliards de francs par an, la valeur du vin produit, revenu qui va entièrement aux Français, représente environ 30 pour 100 de cette valeur totale. Comme le professeur Knight l'a fait observer, les deux tiers environ de la production vinicole de l'Algérie sont perdus, car la France transforme de grandes quantités de ce vin en alcool commercial pour soulager le marché.

26. Avant l'occupation française, l'Algérie exportait du blé. A l'heure actuelle, la plus grande partie du revenu national de l'Algérie va aux habitants français. Les Algériens ne peuvent pas produire assez de blé pour leurs propres besoins et ne peuvent pas en acheter. Alors qu'en 1871 chaque Algérien pouvait disposer en moyenne de 5 quintaux de blé, il ne dispose plus maintenant que de 2 quintaux. Sur les 190 milliards de francs qui représentent la valeur totale de la production agricole annuelle, les Algériens, au nombre de 10 millions, ne reçoivent qu'environ 85 milliards de francs. Les exploitants agricoles, qui sont relativement peu nombreux — environ 200.000, familles comprises — reçoivent environ 105 milliards de francs. Les habitants français tirent donc de la production agricole environ 50 fois plus que les Algériens. Ce sont également les Algériens qui font la plus grande partie du travail sur les terres des colons. A ce sujet, le représentant de la France a dit que la part normale des fermiers, dans les pays d'Islam, est d'un cinquième de la production agricole. Or, en Syrie, les fermiers — qui ne sont pas nombreux — ont toujours reçu et continuent à recevoir les trois quarts de la production agricole.

27. Passant à la production non agricole, M. Zeineddine souligne que l'industrie, la production minière, les transports, les banques et presque toutes les autres entreprises non agricoles appartiennent à des Français, en vertu de concessions ou d'autres arrangements. La presque totalité des bénéfices réalisés par les entreprises va aux Français. Les Algériens fournissent ainsi une main-d'œuvre bon marché et n'ont, pour ainsi dire, aucune part dans la propriété des entreprises commerciales qui exploitent les ressources et les possibilités de l'Algérie.

28. Bien que la main-d'œuvre soit très bon marché en Algérie, il y a environ 1 million de chômeurs permanents. Une grande partie des travailleurs agricoles souffre également d'un chômage partiel chronique. Les habitants français de l'Algérie, au contraire, sont généralement employés à plein temps et reçoivent la même rémunération qu'en France. Dans l'agriculture, le salaire moyen des Algériens est d'environ 400 francs pour une journée de travail de 11 à 14 heures. Les très rares travailleurs agricoles français reçoivent, pour une journée de travail de neuf heures, un salaire supérieur de 250 pour 100 au salaire des travailleurs algériens. Le système de sécurité sociale ne s'applique intégralement, en Algérie, qu'aux travailleurs français. La plupart des travailleurs algériens ne bénéficient pas de ce système; mais, s'ils en bénéficiaient, ils recevraient environ la moitié de ce que reçoivent les travailleurs français. Le professeur Knight a calculé que le revenu moyen de la plupart des Algériens est d'environ 55 dollars par an. Les prix étant en Algérie à peu près les mêmes qu'aux Etats-Unis, il est évident que la population algérienne se trouve dans une situation pénible. L'Algérien dépense environ 80 pour 100 de son revenu pour se nourrir, d'ailleurs de façon insuffisante. Le revenu moyen d'une famille algérienne de six personnes est d'environ 470 dollars par an. En revanche, le revenu par habitant des Français d'Algérie est plus élevé que celui des Français de France. Les classes aisées, composées presque exclusivement de Français, disposent d'un revenu d'environ 21.000 dollars par famille. La prétendue mission civilisatrice de la France se réduit donc à l'exploitation de la terre, de la main-d'œuvre et des ressources de l'Algérie par les habitants français.

29. Alors que les conditions d'hygiène des Européens d'Algérie sont à peu près les mêmes qu'en France, il n'y a souvent, dans la campagne algérienne, dont la population est en majorité ou en totalité arabe, qu'un médecin et qu'un lit d'hôpital pour 20.000 habitants. La moitié environ des Algériens meurent avant l'âge de 5 ans. Il y a un lit d'hôpital pour tuberculeux pour 3.400 Algériens; or, la tuberculose sévit parmi eux, en raison de leur sous-alimentation.

30. Passant à la question scolaire, M. Zeineddine dit qu'en 1830 il y avait en Algérie 2.000 écoles algériennes qui recevaient une subvention de l'Etat ou vivaient des revenus de fondations scolaires algériennes. En 1887, toutes ces écoles ont été supprimées, à l'exception de 79 établissements tolérés aux termes d'un accord conclu avec les autorités françaises, et l'on n'a plus créé d'écoles publiques arabes. Quelques écoles privées, qui vivent de dons, se sont fondées par la suite. Les écoles algériennes, qui comptent actuellement 50.000 élèves, sont l'objet de tracasseries de la part des autorités françaises qui leur créent des difficultés; beaucoup d'entre elles ont été fermées à diverses époques; leurs programmes sont soumis à un contrôle strict; de nombreux maîtres ont été l'objet de mauvais traitements ou ont même été emprisonnés. La politique de la France dans le domaine de l'instruction des Algériens a, comme dans d'autres domaines, été fortement influencée par les colons, qui se sont toujours opposés à toute instruction pour les Algériens. En 1908, par exemple, la Conférence des résidents français d'Algérie a, dans une résolution, exprimé le vœu que l'enseignement primaire pour les indigènes soit supprimé, en raison du danger que créait l'instruction des indigènes tant du point de vue économique que du point de vue de la colonisation. Bien entendu, l'enseignement secon-

³ M. M. Knight, "The Algerian Revolt: Some Underlying Factors", *The Middle East Journal*, vol. 10, No 4 (automne 1956), p. 355-367.

daire et l'enseignement supérieur seraient ainsi devenus inaccessibles aux Algériens.

31. En 1954, il y avait dans les écoles secondaires d'Algérie 28.000 élèves français pour un total d'environ 1 million de résidents français, alors qu'il n'y avait que 6.000 élèves algériens pour un total de 10 à 11 millions d'habitants algériens, soit une proportion d'environ 1 contre 50. La proportion des étudiants fréquentant des établissements d'enseignement supérieur était de 1 pour 16.000 Algériens, alors que, pour les résidents français, elle était de 1 pour 227. Cette proportion est beaucoup plus élevée qu'en France où elle n'est que d'environ 1 pour 300 ou davantage. Ces chiffres montrent clairement le véritable sens de la mission civilisatrice de la France et prouvent que l'Algérie ne pourra pas vivre si la domination française continue.

32. La propagande française fait largement état des réalisations françaises en Algérie. Cependant, la construction de logements, de moyens de communication et d'installations diverses, surtout dans les zones urbaines à très forte population européenne, résulte de l'utilisation normale des richesses acquises par les résidents européens qui exploient l'Algérie. En revanche, le développement général du pays est très faible. Le représentant de la France a déclaré qu'il y avait 32 aérodromes en Algérie, mais il a oublié d'ajouter que la plupart d'entre eux ont été construits et sont utilisés à des fins militaires. L'Algérie a fait très peu de progrès sous le régime colonial si on fait la comparaison avec d'autres pays. Les progrès réalisés ont profité aux résidents français et non pas aux Algériens, qui se sont appauvris. A cet égard, M. Zeineddine cite un passage du rapport de la commission d'enquête du Gouvernement français sur la situation en Algérie, d'où il ressort que la plus grande partie des crédits ouverts ont été accordés aux propriétaires européens pour le développement de cultures de gros rapport et que l'équipement industriel des grandes entreprises a contribué à confiner les autochtones dans des travaux manuels et à créer du chômage. Le rapport indique qu'aucun honnête homme ne peut manquer d'être frappé par la misère qui sévit dans de nombreuses régions d'Algérie. Il précise que les salaires sont extrêmement bas : un ouvrier agricole reçoit 300 francs par jour, avec lesquels il doit généralement faire vivre sept à huit personnes ; s'il travaille environ 150 jours par an, il est considéré comme "privilegié" par rapport à l'armée innombrable des chômeurs.

33. Abordant le problème des résidents français, M. Zeineddine déclare qu'en fait ils sont d'origines diverses : un grand nombre d'entre eux sont Italiens, Espagnols ou Juifs algériens déclarés Français. Ils représentent environ 9 pour 100 de la population. Ils sont unis par le désir commun de voir se poursuivre la domination française, qui assure le maintien et l'accroissement de leurs privilèges. Ils sont fortement organisés pour faire pression sur le Gouvernement français et lui forcer la main dans sa politique algérienne. Un grand nombre d'entre eux sont armés et ils sont prêts à utiliser la force contre les Algériens pour servir leurs propres desseins. Ils forment déjà un Etat dans l'Etat. L'Algérie n'est pas leur pays, car ils n'estiment pas lui devoir allégeance et ne se sentent aucune responsabilité pour la chose publique. Ils ne partagent ni la culture ni les aspirations algériennes. Ils forment une minorité privilégiée, inquiète du mécontentement actif de la population.

34. Retraçant l'historique du problème, M. Zeineddine déclare que, lorsqu'ils sont arrivés en Algérie en 1830, les Français ont commencé par instaurer un régime semblable à leur "ancien régime". Cependant, contrairement à l'aristocratie française, qui avait une longue tradition de dévouement au pays et de loyalisme envers lui, l'aristocratie algérienne, c'est-à-dire les résidents, est venue en Algérie et y demeure pour exploiter le pays ; elle s'efforce de maintenir une situation politique qui lui permette de continuer son exploitation. Ces résidents représentent donc l'obstacle principal à une solution du problème algérien ; tout-puissants en Algérie, ils se joignent aux forces armées françaises pour se livrer à une répression aveugle. Ils disposent d'un puissant *lobby* à Paris, ils ont à leur solde de nombreux députés et contrôlent une bonne partie de la presse française. Ils sont également extrêmement puissants dans l'armée française. Ils ont toujours été en mesure d'obliger le Gouvernement français à agir conformément à leurs désirs, au point de pouvoir se débarrasser comme ils l'entendent d'un gouverneur général de l'Algérie, d'un ministre des affaires algériennes et d'autres fonctionnaires. Si l'on compare les résolutions votées par la Conférence des résidents depuis 1908 et les dispositions administratives et législatives édictées en Algérie, on constate que les autorités ont tenu compte de toutes les décisions de quelque importance prises par les résidents et les ont, dans une large mesure, mises en œuvre.

35. Les résidents dirigent non seulement les affaires publiques en Algérie, mais également les affaires publiques concernant l'Algérie en France. Leur puissance politique est telle que l'on est fondé à dire que la France a capitulé et s'est livrée à eux. Les résidents ont commencé récemment à critiquer le Gouvernement français actuel, prétendant qu'il ne se montre pas assez efficient dans la pacification et la répression. On constate chez eux une tendance à faire eux-mêmes la loi et à se faire assister, le cas échéant, par de nombreux officiers de l'armée et de la police. Ils souhaitent même provoquer un changement de régime en France, si cela est nécessaire. Un tel événement ne serait pas impossible, étant donné l'instabilité politique croissante de la France et l'influence de plus en plus grande des résidents sur la politique française. A cet égard, M. Zeineddine rappelle l'accueil que les résidents ont réservé au Président du Conseil français lors de sa visite en Algérie, le 6 février 1956 ; ils ont même réussi à le contraindre à remplacer le général Catroux, alors gouverneur général de l'Algérie, par l'homme de leur choix, M. Robert Lacoste. Pourtant, M. Lacoste lui-même semble déjà ne plus plaire à certains des résidents, qui auraient envisagé de l'enlever. Les colons disposent d'organisations terroristes bien connues, qui admettent ouvertement leur responsabilité dans les attaques et les attentats perpétrés contre des vies et des biens algériens sans que la police intervienne. Il est bien connu que les émeutes organisées par les colons l'ont été avec la complicité de la police et ont entraîné la mort d'Algériens désarmés.

36. En fait, le Gouvernement français a cessé d'exercer son autorité en Algérie. La partie de l'Algérie qui a été libérée est gouvernée par l'Administration de la libération ; une autre partie est gouvernée par les résidents qui se servent des rouages de l'Administration française ; une troisième partie change de mains constamment. La déclaration d'intentions que le Gouvernement français a faite, le 9 janvier 1957, montre seulement qu'il est incapable de trouver une solution. Cette

déclaration ne contient qu'un seul élément nouveau: d'après M. Guy Mollet, président du Conseil français, le rôle de la France ne serait plus de gouverner l'Algérie, mais d'agir en qualité d'arbitre entre les deux communautés qui, en fait, gouvernent le pays. Il s'agit d'une nouvelle tentative de la France pour accorder elle-même un statut à l'Algérie. Le Gouvernement français est partie au différend et ne peut donc servir d'arbitre. En fait, le représentant de la France a indiqué que, pour les questions de souveraineté, la France agirait pour les deux communautés non pas en tant qu'arbitre mais en tant que gouvernement. La France ne sera pas acceptée comme arbitre, parce que les résidents s'opposeraient catégoriquement à tout arbitrage réel et parce que les Algériens savent que la France ne peut être impartiale, quel que soit le titre qu'il lui plaise de se donner. Toute l'idée d'arbitrage est entièrement dépourvue de réalisme et inadmissible, d'autant plus que le Gouvernement français s'est déjà engagé à poursuivre, pour l'essentiel, sa politique traditionnelle. Le seul arbitre impartial possible serait, non pas la France, mais l'Organisation des Nations Unies. Toutes ces déclarations d'intentions de la France, celle du représentant de la France, celle que M. Guy Mollet a faite le 9 janvier 1957, ou celle de M. Mitterrand, ministre de l'intérieur, chargé des affaires algériennes, qui reviennent à dire que la seule façon de négocier avec l'Algérie est de faire la guerre, se ramènent à une chose: le maintien de la domination française en Algérie. Même lorsque le représentant de la France a parlé du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, il a déclaré que les élections ne sauraient mettre en cause le maintien de la souveraineté française. L'attitude de la délégation française consiste à dire à l'Organisation des Nations Unies de ne pas se mêler des affaires d'Algérie, de façon que la France puisse y conserver les mains libres.

37. L'expérience de la Tunisie, du Maroc et de la Libye, en ce qui concerne le problème des résidents étrangers, montre comment peut être résolu le problème des résidents européens en Algérie. Pour tous ces pays, le problème est pratiquement le même. En fait, il a, en Algérie, proportionnellement la même importance numérique qu'en Tunisie où les résidents européens représentent aussi environ 9 pour 100 du total des habitants. La solution que l'on pourrait envisager pour la question algérienne est essentiellement la même que celle qui a été appliquée dans les trois autres pays. Cette solution comporte les éléments suivants. Premièrement, il est indispensable que les intérêts légitimes des résidents soient sauvegardés et qu'ils soient autorisés à demeurer dans le pays. Cette garantie devrait être incorporée dans la Constitution de l'Algérie. Deuxièmement, les résidents devraient tous pouvoir opter pour la nationalité algérienne s'ils le désirent. S'ils optaient pour la nationalité algérienne, ils pourraient légitimement revendiquer tous les droits et tous les devoirs civiques sans qu'aucune distinction soit faite entre eux et le reste du peuple algérien. Ils devraient également être autorisés à garder leur nationalité actuelle et à rester en Algérie tout en jouissant pleinement de leurs droits individuels et des possibilités compatibles avec leur statut d'étranger: droit à la propriété et au travail, par exemple. Les droits politiques, cependant, ne pourraient être exercés que par ceux qui auraient acquis la nationalité algérienne. Troisièmement, ces considérations relatives aux colons européens devraient se traduire par des dispositions légales incorporées dans la Constitution algérienne. Sur

cette base, le problème recevrait une solution juste et pratique, adoptée pacifiquement à la suite de concessions mutuelles consenties au cours de négociations.

38. Le Gouvernement français ne fait que reprendre le thème de la propagande française selon lequel les Algériens ne constituent pas une nation, mais une conglomération inorganisée d'Arabes et de Berbères. Cela a déjà été dit de la Tunisie et du Maroc. En fait, cet argument est dénué de tout fondement et n'est que l'expression de la tendance de la France à prendre ses désirs pour des réalités et à régler sa politique en conséquence. Rappelant l'histoire de la région, M. Zeineddine déclare qu'après l'introduction de l'islamisme, un nouveau peuple, une nouvelle nation arabe sont nés, vers le X^{ème} siècle. Les Berbères ont complètement adopté la culture des Arabes et, en raison de cette assimilation, il est impossible aujourd'hui de les distinguer les uns des autres. L'arabisme n'est pas fondé sur l'idée de race, mais sur un concept national, comme dans tous les autres pays, y compris la France. Le fait que certains des principaux centres de la résistance armée contre la France se trouvent dans les régions dites berbères est la preuve évidente que les allégations françaises sont dénuées de fondement.

39. La politique française visant à désintégrer l'Algérie en divisant pour régner a échoué complètement, en 1947, et a dû être remplacée par une politique de division, par le moyen de ce qu'on appelle la décentralisation administrative. Les seules mesures que la France ait prises en Algérie entre la dixième et la onzième session de l'Assemblée générale ont été, les mesures militaires mises à part, des mesures administratives visant à diviser l'Algérie pour renforcer les tendances locales et rompre l'unité nationale du pays. Il semble que les Français veuillent diviser le pays en trois parties. La partie la plus riche, bien qu'habitée principalement par des Algériens, pourrait aller aux résidents. Les Algériens seraient refoulés, en tant que réfugiés, dans une deuxième partie. La situation de la troisième partie — le sud du pays — demeurerait dans le vague et elle constituerait un nouveau champ d'exploitation. Les trois parties seraient alors rattachées séparément à l'Union française. Cette politique n'est pas encore très claire, mais on constate une forte tendance au partage du pays. Cependant, le partage de l'Algérie serait l'une des mesures les plus dangereuses que l'on puisse prendre.

40. Cette politique de partage est liée à une autre politique à laquelle le représentant de la France a fait allusion (831^{ème} séance) et qui consisterait à créer une sorte de formation politique cosmopolite, qui comprendrait l'Algérie, la Tunisie et le Maroc et d'autres parties de l'Afrique au sud du Sahara. Tous les pays occidentaux bénéficieraient d'avantages spéciaux dans la région; l'Afrique du Nord serait ainsi détournée du monde arabe. On a employé pour cette entité le nom d' "Eurafrrique". Par cette politique, la France cherche à s'assurer l'appui des autres pays européens, sans lesquels elle ne pourrait plus maintenir sa puissance coloniale. Contrastant avec la politique de guerre et de répression qui a été en grande partie dictée par les résidents, la politique tendant à orienter l'Algérie dans une autre direction est inspirée par des intérêts internationaux généraux; il s'agirait de conserver la mainmise sur l'Afrique et d'enrayer l'évolution générale du monde arabe vers l'unité, le développement et le progrès.

La séance est levée à 13 h. 5.